

N° \_\_\_\_\_/MINFI/ITIE/SP

Yaoundé, le 03 avril 2023

## NOTE DE PRESENTATION

**Objet : Projet de plan de travail triennal 2023-2025**

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis plusieurs mois, le Comité a entrepris d'élaborer un plan de travail triennal pour la période 2023-2025 : le PTT 2023-2025. Cette activité s'est déroulée dans un contexte marqué notamment par les considérations suivantes :

#### Au niveau national

- la mise en œuvre des quinze (15) mesures correctives découlant de la précédente Validation, pour le renforcement de l'arrimage à la Norme ITIE 2019 avec ses chantiers prioritaires dont la divulgation des bénéficiaires effectifs, la transparence des transferts infranationaux, la divulgation systématique, la divulgation des contrats, les impacts sociaux et environnementaux de l'activité extractive et le genre, pour ne citer que ceux-là ;
- la préparation de la prochaine Validation qui doit démarrer le 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- les problématiques nouvelles et actuelles de la mise en œuvre de l'ITIE parmi lesquelles la transparence du commerce des matières premières stratégiques et la transition énergétique ;
- l'impact de la guerre en Ukraine avec notamment l'augmentation du prix des carburants.

#### Au niveau international

- le réchauffement climatique ;
- la guerre en Ukraine et ses répercussions sur les marchés de l'énergie et des denrées alimentaires ;
- La volonté de l'ITIE de demeurer un outil pertinent pour contribuer à relever les défis du secteur extractif.

### METHODOLOGIE

L'élaboration du PTT 2023-2025 a débuté en avril 2022, dans le strict respect de la Note d'orientation pour l'élaboration d'un plan de travail ITIE produite par le Secrétariat International. A cet effet, le Comité a bénéficié de l'assistance technique du Secrétariat International dans le cadre de divers webinaires organisés en ligne, soit pour la sous-région francophone soit pour le Comité ITIE Cameroun exclusivement. L'accent a été mis sur la prise en compte des contributions des différents collèges (secteur public, entreprises extractives du secteur privé et société civile), élargis aux membres ne siégeant pas au sein du Comité, une exigence de la Norme ITIE qui a été respectée.

### Sur la forme

Le projet de PTT 2023-2025 est une matrice conforme au modèle de plan de travail ITIE (cf. les colonnes et les lignes de la matrice de projet de PTT ainsi que ses axes et objectifs).

### Sur le fond

L'exploitation des éléments stratégiques listés ci-après a été à la base de l'élaboration du projet de PTT 2023-2025 :

1. Les Principes et Exigences de la Norme ITIE 2019 ;
  2. Le nouveau Modèle de Validation et sa grille d'évaluation ;
  3. Les quinze (15) mesures correctives issues de la précédente Validation ;
  4. Les activités du précédent plan de travail dont la mise en œuvre est insuffisante et qui restent pertinentes pour la mise en œuvre de l'ITIE ;
  5. Les problématiques nouvelles et actuelles de la mise en œuvre de l'ITIE ;
  6. Les priorités nationales du secteur extractif camerounais telles qu'elles ressortent de divers documents stratégiques nationaux
- **la SND 30 en matière, d'une part, de développement des Mines-Métallurgie-Sidérurgie** (Cf. Section 3.1.6. de la SND 30), d'autre part, **de préparation et d'adoption des textes d'application du Code Minier** (Voir Annexe 4 "Réformes majeures pré-identifiées" de la SND 30) (Exigences 2 et 7.4) ;
  - **la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun** pour ce qui est de la divulgation des contrats (Exigence 2.4) ;
  - **la Décision n°00000723 MINFI/DGI du 21 octobre 2022 relative aux modalités de mise en œuvre de la Norme du bénéficiaire effectif au Cameroun** ainsi que le **Guide de mise en œuvre du standard du bénéficiaire effectif au Cameroun** pour ce qui est de la divulgation des bénéficiaires effectifs (Exigence 2.5) ;
  - **le Projet d'adhésion du Cameroun à l'Open Government Partenartship** conduit par le Programme National de Gouvernance des Services du Premier Ministre ; ce projet vise à renforcer la divulgation systématique des informations gouvernementales en format de données ouvertes (Exigence 7.2) ;
  - **les missions de la Direction du suivi de la conservation et de la promotion des ressources naturelles** rattachée à l'administration centrale du MINEPDED (Cf. Art 07 du décret n°2005/117 Nature du 14 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature) notamment en matière de suivi et de mise en œuvre des programmes relatifs aux changements climatiques (Exigences 6.1 et 6.4) ;
  - **les missions du Ministère de la Promotion de Femme et de la Famille (MINPROFF)** en matière de promotion du genre (Exigences 1.4 et 7.1) ;
  - **la mission du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ainsi que la prise en compte de la mise en place du compte spécial de développement des capacités locales** tel que prévu par le Code Minier (2016) pour ce qui est de la collecte, de la redistribution et de la gestion des transferts infranationaux (Exigence 5.2).

S'agissant de la prise en compte des contributions des différents collèges du groupe multipartite, élargis aux membres ne siégeant pas au Comité, les dates ci-dessous méritent d'être relevées :

- Au cours de la session du 27 mai 2022, le collège de la société civile a présenté ses contributions ; elles seront enrichies ultérieurement avec les recommandations des ateliers qui ont été organisés sur les thèmes ci-après :
  - (i) suivi du niveau d'engagement des OSC dans la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun (*organisé par le CRADEC le 29 mars 2022*),
  - (ii) concertation OSC-ITIECAM sur le thème « Pour une Validation ITIE 2023 satisfaisante du Cameroun : les OSC s'engagent sur les priorités nationales et au-delà » (*organisé par le CRADEC le 05 mai 2022*),
  - (iii) présentation du groupe de travail genre et renforcement des capacités des femmes sur la Norme ITIE, le Code minier et les institutions de mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun (*organisé par AFEMIC le 18 mai 2022*),
- Pendant l'intersession comprise entre le 27 mai et le 07 juin 2022, les collèges de l'administration et des entreprises ont mis leurs contributions à la disposition du Secrétariat Permanent ;
- A la suite de la session du 07 juin 2022 au cours de laquelle les membres du Comité, les points focaux et personnels du Secrétariat Permanent ont vu leurs capacités renforcées par le Secrétariat International sur l'élaboration d'un plan de travail ITIE, le Comité avait pris une résolution pour améliorer son projet de plan de travail triennal 2022-2024 qui finalement deviendra le PTT 2023-2025. Il s'agissait notamment de retenir comme axes dudit plan de travail les trois (03) piliers de la mise en œuvre que sont l'« *Engagement des parties prenantes* », la « *Transparence* » et les « *Résultats et impact* », conformément à la structure de la grille d'évaluation du Nouveau Modèle de Validation.

## **PRESENTATION GENERALE DU PTT 2023-2025**

Le PTT 2023-2025 est un plan de travail ambitieux pour la mise en œuvre, à brève échéance, de l'intégralité de la Norme ITIE qui est un standard international exigeant. A cet effet, il vise :

- Le renforcement de *la supervision* de la mise en œuvre de l'ITIE par le Comité, y compris à travers ses trois (3) collèges ;
- L'amélioration de *la qualité* de la mise en œuvre, afin de renforcer l'efficacité de l'ITIE ; compte tenu des contraintes en ressources humaines et des contraintes budgétaires du Comité, ensemble avec son Secrétariat Permanent, l'accent a tout d'abord été mis sur l'amélioration de la gouvernance et les chantiers en lien avec les priorités nationales (dont la divulgation des bénéficiaires effectifs, la transparence des transferts infranationaux, la divulgation systématique, la divulgation des contrats) ; sont également pris en compte ici les activités menées par les différents collèges et qui sont de nature à améliorer la mise en œuvre de la Norme ITIE ; c'est le cas par exemple des travaux actuellement en cours au niveau de la Direction Générale des Impôts du Ministère des Finances pour la divulgation des bénéficiaires effectifs, par le *Comité Interministériel chargé de la préparation de l'évaluation du Cameroun pour le compte du 2<sup>nd</sup> cycle d'examen par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales* ; le Secrétariat Permanent du Comité ITIE participe activement auxdits travaux ;
- La mobilisation des *ressources supplémentaires* indispensables à la mise en œuvre efficace de l'ITIE ;

- Le renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre de l'ITIE, particulièrement les membres du Comité et le personnel du Secrétariat Permanent ;
- Le renforcement de l'impact de l'ITIE ;
- Le respect de l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE 2019 relative à l'élaboration du plan de travail du Comité ITIE.

Comme indiqué ci-dessus, le projet de PTT 2023-2025 comprend trois (03) axes définis sur la base de la structure de la grille d'évaluation du Nouveau Modèle de Validation et onze (11) sous-axes suivant le détail ci-après :

- **Axe 1 « Engagement des parties prenantes et gouvernance du Comité »**  
Sous objectif général : Améliorer l'efficacité du Comité et de son Secrétariat Permanent
  - *Axe 1.1 : Capacitation du Comité et du Secrétariat Permanent*  
*Objectif spécifique : renforcer les capacités du Comité et du Secrétariat Permanent*
  - *Axe 1.2 : Maîtrise du processus ITIE par les parties prenantes*  
*Objectif spécifique : renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE*
  - *Axe 1.3 : Gouvernance du GMP*  
*Améliorer la transparence et l'équité au sein du Comité et du Secrétariat Permanent*
- **Axe 2 « Transparence » :**  
Sous objectif général : Améliorer la gouvernance et la redevabilité dans le secteur extractif
  - *Axe 2.1 : Rapportage ITIE des exercices 2021, 2022 et 2023*  
*Objectif spécifique : poursuivre la production et la publication des données ITIE dans le format et les délais requis*
  - *Axe 2.2 : Mise en œuvre des chantiers prioritaires de la Norme ITIE*  
*Objectif spécifique : renforcer la transparence dans le secteur extractif*
  - *Axe 2.3 : Contribution aux réformes du secteur public en lien avec le secteur extractif*  
*Objectif spécifique : participer à l'amélioration du cadre légal et réglementaire du secteur extractif*
  - *Axe 2.4 : Suivi-évaluation de la transparence du secteur extractif*  
*Objectif spécifique : garantir l'atteinte des objectifs de transparence durant la période 2023-2025*
- **Axe 3 « Résultats et impact » :**  
Sous objectif général : Améliorer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur les réformes du secteur extractif et dans l'espace civique en matière de redevabilité
  - *Axe 3.1 : Promouvoir l'ITIE comme outil de transparence qui facilite l'accès aux informations ITIE fiables, en rendant compte de l'état de la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier et minier, et en contribuant au débat sur de ladite gouvernance, pour que les ressources extractives profitent aux populations camerounaises*

*Objectifs spécifiques* : (i) renforcer l'implication des différents collèges dans la communication ITIE, (ii) accroître la notoriété et la visibilité de l'Initiative au Cameroun ; (iii) renforcer l'utilisation des informations ITIE par les publics cibles pour animer le débat public sur la gouvernance des ressources extractives.

- Axe 3.2 : Suivi des recommandations issues de la mise en œuvre  
*Objectif spécifique* : assurer la prise en compte des leçons tirées de la mise en œuvre
- Axe 3.3 : Suivi des résultats et impact de la mise en œuvre au cours de la période de référence  
*Objectifs spécifiques* : (i) capitaliser les résultats et impacts de la mise en œuvre depuis l'adhésion du Cameroun à l'Initiative ; (ii) assurer le suivi des résultats et impact de la mise en œuvre durant la période de référence
- Axe 3.4 : Plan de travail  
*Objectif spécifique* : élaborer, mettre en œuvre et faire le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de travail du Comité ITIE.

En définitive, la mise en œuvre du PTT 2023-2025 vise à inscrire durablement la transparence et la redevabilité ITIE dans les systèmes de gouvernement, à travers les réformes suscitées et l'amélioration de la qualité du débat public.

## **ACTIVITES**

Le projet de PTT 2023-2025 comporte **35** activités (cf. tableau de présentation synthétique du projet PT 2023-2025 en annexe) comprenant **138** sous-activités (cf. matrice de projet de PTT 2023-2025).

## **FINANCEMENT**

Le budget prévisionnel du PTT 2023-2025 se chiffre à [MONTANT EN LETTRE ET EN CHIFFRE] de FCFA. Par année et par axe du PTT 2023-2025, le budget prévisionnel se présente ainsi qu'il suit :

<b>REPARTITION TRIENNALE DU BUDGET (en FCFA)</b>		<b>REPARTITION DU BUDGET PAR AXE DU PLAN DE TRAVAIL (en FCFA)</b>	
2023	XXXX	AXE 1	XXXX
2024	XXXX	AXE 2	XXXX
2025	XXXX	AXE 3	XXXX
<b>TOTAL</b>	<b>XXXX XXXX</b>	<b>TOTAL</b>	<b>XXXX XXXX</b>

Dès l'adoption du PTT 2023-2025, le Comité entend engager les actions visant la mobilisation des ressources financières supplémentaires auprès des partenaires de l'ITIE, avec notamment l'appui du Secrétariat International ITIE.

## **SUIVI-EVALUATION**

Des activités de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PTT 2023-2025 sont prévues à une fréquence annuelle. Ces activités pourraient déboucher sur des propositions d'ajustement dudit plan, pour une efficacité accrue.

- P.j. (02) :*
- *Tableau de présentation synthétique du projet de PTT 2023-2025 ;*
  - *Matrice de projet de PTT 2023-2025*
  - *Annexe (liste des documents exploités et liste des documents exploités Matrice de projet de PTT 2023-2025*

## **LE SECRETARIAT PERMANENT**

**Agnès Solange ONDIGUI OWONA**

## ANNEXE

### Liste des documents exploités

- Norme ITIE 2019
- Stratégie Nationale de Développement 2030
- Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
- Décret n°2005/117 Nature du 14 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature

### Liste des webinaires/sessions en lien avec les activités du PTT 2023-2025 auxquels le Comité et son Secrétariat Permanent ont pris part, grâce à l'assistance technique du Secrétariat International

- Prévention de la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais de la transition énergétique (16/03/2023) ;
- Atelier national sur le bénéficiaire effectif organisé par le Comité (14/12/2023), animé par le cabinet ENERTEAM avec la participation du Secrétariat International ;
- Transparency, good governance and the rise of renewables (30/11/2022);
- Résultat et impact de la mise en œuvre de la Norme ITIE (29/11/2022) ;
- Droits des femmes dans les industries extractives (1<sup>er</sup>/09/2022) ;
- Elaboration d'un plan de travail ITIE (07/06/2022) ;
- Rapportage assoupli (26/04/2022) ;
- Nouveau modèle de validation (26/04/2022) ;